

Reçu au contrôle
de légalité
21 JUL. 2020

Pouvoir adjudicateur

**FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE D'ÉNERGIE DE LA
SOMME**

Objet :

« FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ ET DE GAZ NATUREL »

GROUPEMENT DE COMMANDES

**Coordonnateur du Groupement de commandes :
Fédération Départementale d'Energie de la Somme**

**MARCHÉ SUBSÉQUENT N°2-2 - LOT N°2
FOURNITURE D'ELECTRICITÉ**

**Points de livraison du secteur de distribution des Entreprises
Locales de Distribution (Territoire de distribution de GAZELEC
PERONNE)**

**ACTE D'ENGAGEMENT
(A.E)**

SOMMAIRE

	Pages
ARTICLE 1 – PERSONNE PUBLIQUE CONTRACTANTE.....	3
ARTICLE 2 – OBJET ET FORME DU MARCHÉ	3
ARTICLE 3 – LE TITULAIRE DU MARCHÉ SUBSÉQUENT	3
1. NOM, PRENOM ET QUALITE DU SIGNATAIRE	3
2. ENGAGEMENT DU SIGNATAIRE	4
ARTICLE 4 – PAIEMENT	4
ARTICLE 5 – PERIODE DE FOURNITURE D'ENERGIE	5
ARTICLE 6 – PRIX DU MARCHÉ SUBSÉQUENT	5
ARTICLE 7 – SIGNATURE DU COCONTRACTANT	6
ARTICLE 8 – DECISION DU POUVOIR ADJUDICATEUR.....	6

ARTICLE 1 – PERSONNE PUBLIQUE CONTRACTANTE

Fédération Départementale d'Energie de la Somme
3 rue César Cascabel
Pôle Jules Verne 2
80440 BOVES.
Téléphone : 03 22 95 82 62
Fax : 03 22 95 82 52
Courriel : fde80@fde-somme.fr
Site internet : <http://www.te80.fr/>
Profil d'acheteur : <https://marchespublics596280.fr>

Reçu au contrôle
de légalité
21 JUL. 2020

Agissant en tant que Coordonnateur du Groupement de Commandes dont l'acte constitutif figure en annexe de l'acte d'engagement de l'accord-cadre (Lot 2).

Personne habilitée à donner les renseignements prévus aux articles R2191-45 et suivants du Code de la Commande Publique.

Le représentant légal de chacun des Membres du Groupement de Commandes.

Ordonnateur :

Le représentant légal de chacun des Membres du Groupement de Commandes.

Comptable public assignataire :

Les comptables publics assignataires, dont les coordonnées figurent en annexe 1 du marché subséquent.

ARTICLE 2 – OBJET ET FORME DU MARCHÉ

Marché subséquent passé sur le fondement de l'accord-cadre (Lot 2), relatif à la fourniture d'électricité alimentant les Points de Livraison des Membres pour la période 2021 à 2024.

Les membres concernés par le présent marché et les points de livraison correspondants sont listés à l'annexe 2 (Liste des points de livraison) de l'acte d'engagement du marché subséquent.

En plus des Points de Livraison contenus dans cette annexe, d'autres Points de Livraison de même nature peuvent être rattachés par les Membres, aux mêmes conditions de prix dans les limites fixées par l'accord cadre.

L'accord-cadre, indissociable du présent marché subséquent, est passé pour une durée de 4 ans à compter de sa notification, en application des dispositions des articles R2162-1 et suivants du Code de la Commande Publique, selon la procédure de l'appel d'offres ouvert.

ARTICLE 3 – LE TITULAIRE DU MARCHÉ SUBSÉQUENT

1. Nom, prénom et qualité du signataire

Je soussigné : Laurent MORELLE – Directeur de la Régie GAZELEC de PERONNE

Qualité (si le signataire agit pour le compte d'une personne morale, merci d'indiquer l'adresse du siège social, le N° d'identification SIRET, le Code d'activité économique principale NAF) :
32 Faubourg de Bretagne – 80200 PERONNE – 437 731 029 00017 – 3513Z.
OU, s'il s'agit d'un groupement

Agissant en tant que membre du groupement

Groupement solidaire

Groupement conjoint

Agissant en tant que mandataire habilité à signer l'offre du groupement par l'ensemble de ses membres ayant signé le document d'habilitation en date du.....

Groupement solidaire

Groupement conjoint

Mandataire solidaire

Mandataire non solidaire

2. Engagement du signataire

Je m'engage sans réserve, conformément aux dispositions du CCAP et du CCTP de l'accord-cadre, du Cahier des Clauses Administratives Générales (CCAG) applicables aux marchés publics de fournitures et services approuvé par l'arrêté du 19 janvier 2009, du Cahier des Clauses Spécifiques au présent marché subséquent (CCS), à exécuter les prestations de ce marché subséquent, aux conditions de prix indiquées au Bordereau des Prix Unitaires.

Je m'engage, *ou* j'engage le groupement dont je suis le mandataire (*ayer la mention inutile*), sur la base de mon offre *ou* de l'offre du groupement (*ayer la mention inutile*).

Cette offre ne me lie que si je suis informé de son acceptation dans un délai de 48 heures à compter de la date limite de réception des offres fixée dans l'invitation à remettre une offre pour le marché subséquent.

ARTICLE 4 – PAIEMENT

Les dispositions régissant le Prix et les modalités de règlement des prestations sont fixées au CCAP de l'accord-cadre.

Le Membre se libèrera des sommes dues au titre du présent marché subséquent en faisant porter le montant au crédit du ou des comptes désignés ci-après :

Titulaire du compte : REGIE GAZELEC de PERONNE

Etablissement : Trésor Public

Agence : AMIENS.

Adresse : 22 rue de l'Amiral COURBET – 80000 AMIENS

N° du compte : 00002012868 79

Code Banque : 10071

Code guichet : 80000

Clé RIB : 79

Autre compte (en cas de groupement) :

Titulaire du compte :

.....
Etablissement :

.....
Agence :

.....

Adresse :

.....
.....

N° du compte :

.....

...

Code Banque :

.....

...

Code guichet :

.....

....

Clé RIB :

.....

.....

ARTICLE 5 – PERIODE DE FOURNITURE D'ENERGIE

Le présent marché subséquent entre en vigueur à la date de sa notification au Titulaire.
Pour les Points de Livraison listés à l'annexe 2 (Liste des points de livraison) de l'acte d'engagement de l'accord-cadre (Lot 2, la fourniture d'électricité s'exécute sur une période de 48 mois à compter du 1^{er} janvier 2021, sauf pour quelques points de livraison sous contrat se terminant à une date postérieure au 1^{er} janvier 2021 et précisés dans la liste).

Le présent marché subséquent arrive à échéance le 31 décembre 2024 à minuit.

ARTICLE 6 – PRIX DU MARCHÉ SUBSÉQUENT

Les prix de fourniture d'électricité sont fixés au Bordereau des Prix Unitaires.

ARTICLE 7 – SIGNATURE DU COCONTRACTANT

Fait en un seul original :

A PERONNE

Le 06/07/2020

Signature numérique de
Laurent MORELLE
Date : 2020.07.06
15:51:16 +02'00'

Signature (en cas de groupement et sans habilitation du mandataire pour signer l'offre, tous les membres du groupement doivent signer le présent acte d'engagement)

ARTICLE 8 – DECISION DU POUVOIR ADJUDICATEUR

La présente offre est acceptée pour valoir acte d'engagement.

A Boves, le - 9 JUIL, 2020

Président de la FDE80,
Jean-Claude MORGAND

- La présente offre est complétée des annexes suivantes :
- Annexe 1 : Coordonnées des comptables publics assignataires
 - Annexe 2 : Liste des points de livraison
 - Annexe 3 : Cahier des Clauses Spécifiques (CCS)
 - Annexe 4 : Bordereau des Prix unitaires
 - Annexe 5 : Détail Quantitatif Estimatif
 - Annexe 6 ; Tableau type de fichier mensuel

NOTIFICATION DU MARCHÉ AU SOUMISSIONNAIRE RETENU

Notification par lettre recommandée avec accusé de réception,
Date de l'avis de réception postal signé par le titulaire :

Notification contre récépissé.

Le Titulaire signe la formule ci-dessous :

« Reçu à titre de notification d'une copie du présent marché **SUITE** de PERONNE »

A PERONNE, le 27.07.20

Le Directeur

Signature du titulaire
Laurent MORELLE